ANNEXE DÉPARTEMENTALE N° 3

PROCÉDURE DE SAISIE DES VŒUX SUR I-PROF

Vous pouvez consulter la vidéo présentant la procédure de saisie des voeux à l'adresse suivante : http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia55/saisie voeux V7.mp4

L'accès à S.I.A.M. peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes :

- puis « portail Arena »
- puis « gestion des personnels » dans le menu situé à gauche de la page
- puis « I-PROF Enseignants »

DANS I-PROF

← cliquer sur le bouton " *Les services* ", puis sur le lien " *S.I.A.M.* " pour accéder à l'application S.I.A.M. premier degré, puis sur le bouton « phase intradépartementale » situé à gauche de la page.

4 possibilités s'offrent à vous :

1° - Consultation des postes

← ATTENTION : seuls les postes parus dans la liste publiée sur le portail intranet académique lorrain et ses éventuels additifs peuvent être sollicités au mouvement 2021. Les vœux portant sur des postes non publiés seront systématiquement annulés.

- 2° saisie des voeux
- 3° Consultation de la circulaire départementale
- 4° consultation du résultat

Un accusé de réception sera disponible et consultable via Iprof rubrique "services" Accès Mvt1d pour contrôler votre barème à partir du 27 avril 2021 via l'application. Vous avez 15 jours pour signaler toute erreur éventuelle. La date limite de retour des accusés de réception en cas de demande de correction de barème uniquement est fixée au mardi 11 mai 2021.

.